

GUIDE DU BÉNÉVOLE



Mise à jour 10 juin 2021

MOT DE BIENVENUE

Chère bénévole, Cher bénévole,

Il me fait plaisir, à titre de directrice générale, de vous souhaiter la bienvenue dans notre belle et grande équipe du Centre d'action bénévole de Saint-Hubert. Votre décision d'investir votre temps et votre énergie au profit de la communauté hubertaine est tout à fait louable et est un choix dont vous pouvez être fier(ère). Soyez assurés(es) que les services que vous rendrez aux personnes de Saint-Hubert seront très appréciés et que nous, ici au Centre d'action bénévole, ferons le maximum pour vous soutenir et être à l'écoute de vos besoins. Vous avez une place privilégiée au cœur de notre organisme et votre présence est un atout majeur pour la réussite de notre mission.

Laissez-moi, en terminant, vous remercier pour l'intérêt que vous démontrez envers le Centre d'action bénévole et vous souhaiter, encore une fois, la plus cordiale bienvenue.

Aurélie Condrain-Morel

Directrice générale

NOTRE HISTOIRE

Le *Service Bénévole aux Personnes Âgées de Saint-Hubert* est fondé en 1971, par madame Michelle Plante, pour répondre aux besoins des aînés et des personnes handicapées. Le premier service est celui de la popote roulante. Par la suite, plusieurs autres services et activités s'ajouteront pour améliorer la qualité de vie des citoyens.

L'organisme obtient sa charte en 1977 et change de nom en 1986, pour le Centre d'action bénévole de Saint-Hubert (CAB).

Domicilié en différents lieux au fil des ans, c'est en 1994 qu'il s'établit au 3339, Grande-Allée. En 1999 le centre s'agrandit afin de mieux répondre aux besoins de la communauté et des bénévoles.

Toujours à l'affût des changements sociaux, le CAB travaille en étroite collaboration avec les milieux communautaires, institutionnels et politiques. Il contribue au développement des services en soutien à domicile, en partenariat avec le réseau de la Santé et des Services Sociaux. Après 50 années de rayonnement sur le territoire de Saint-Hubert, le Centre d'action bénévole est aujourd'hui un organisme incontournable dans l'amélioration de la qualité de vie d'une population de plus de 87 000 habitants.

NOTRE MISSION

Promouvoir l'action bénévole dans différents champs de l'activité humaine et répondre aux besoins du milieu.

NOTRE VISION

Engagé pour le mieux-être de la population et ouvert aux nouvelles réalités de la communauté, le CAB est novateur et leader par son approche, ses outils et son offre de services.

Le CAB, un phare d'entraide et de référence pour l'ensemble de la communauté.

C'EST QUOI LE BÉNÉVOLAT ?

Le bénévolat est une action significative résultant du don de son temps, de son savoir et de ses habiletés, sans attente de rémunération. On retrouve toujours au cœur du bénévolat les notions de gratuité, de liberté et d'engagement social. La notion d'engagement distingue l'action bénévole des gestes quotidiens d'entraide. En effet, le bénévole s'engage selon ses goûts, ses aptitudes et sa disponibilité afin de combler les besoins du milieu. Le bénévolat, c'est avant tout une histoire d'amour pour soi et pour l'autre. Une histoire où on se fait du bien en faisant le bien.

On peut décrire un bénévole comme étant quelqu'un qui rend librement un service afin de répondre à un besoin de la communauté et/ou à une motivation qui lui est propre, et sans attendre en retour une rétribution monétaire.

Source : Fédération des centres d'action bénévole du Québec

LE RÔLE DU BÉNÉVOLE AU SEIN DE L'ORGANISATION

Une des particularités importantes d'un centre d'action bénévole est la place qu'occupe le bénévole à l'intérieur de celui-ci. Non seulement le bénévole est la ressource première du CAB, il en est sa raison d'être.

Le bénévole, par le sens et la responsabilité de son engagement, est l'élément premier et indispensable du CAB; acteur, partenaire et décideur. C'est à partir des valeurs des personnes bénévoles, de leurs idées et de leurs actions qu'un centre peut initier et développer des projets et des services. Il en est donc le principal maître d'œuvre.

CHAMPS D'ACTION

Les trois champs ci-dessous représentent les grands secteurs que l'on retrouve dans tous les centres d'action bénévole. Chacun des champs présente les éléments incontournables qui doivent être réalisés par chaque centre.

Champ d'action 1 :

Soutien aux organismes dans le développement, la promotion et la reconnaissance de l'action bénévole

Ce champ comprend toutes les actions visant à faire le développement, la promotion et la reconnaissance de l'action bénévole et à soutenir les bénévoles dans leur implication. Ces actions touchent les bénévoles impliqués dans les organismes ou associations de la communauté et non ceux du Centre.

- Promotion et organisation d'activités pour souligner la semaine de l'action bénévole et la journée internationale des bénévoles
- Référence et orientation des bénévoles vers les organismes du milieu
- Promotion et utilisation de la plateforme *Je Bénévole* pour l'affichage de postes
- Offres de formation aux bénévoles
- Soutien de prix de reconnaissance de l'action bénévole
- Promotion et organisation d'activités de reconnaissance pour les bénévoles de la communauté
- Diffusion d'outils et soutien aux organismes dans la gestion des bénévoles

Champ d'action 2 :

Soutien à la communauté

1. Participation à des activités ou à des actions permettant de se concerter et de connaître les besoins existants dans la communauté. Le CAB assume un leadership dans de nombreuses tables de concertations, regroupements, fédération ou comités.

- Fédération des centres d'action bénévoles du Québec (FCABQ)
- Regroupement des centres d'action bénévole de la Montérégie (RCABM)
- Corporation de développement communautaire de l'agglomération de Longueuil (CDC AL)
- Comité organisateur de la Journée du Refus de la misère
- Développement social Saint-Hubert (DSSH)
- Réseau sentinelle Champlain – volet aîné (RSC)
- Table régionale des organismes communautaires de la Montérégie (TROC-M)
- Table des partenaires en petites enfance de Saint-Hubert (TPPE)
- Comité Jardins à partager Saint-Hubert
- Table des citoyens aînés de Saint-Hubert

2. Soutien ou réalisation de services directs répondant aux besoins exprimés par la communauté;

- La popote roulante
- L'accompagnement-transport médical
- Les appels bienveillants
- Les visites d'amitié
- Le service d'impôts
- Le prêt de matériel orthopédique

3. Service de référence ou d'accompagnement vers les ressources du milieu;

4. Aide et soutien technique aux organisations pour les informer des ressources du milieu et favoriser leur accès.

Champ d'action 3 : **Gouvernance et vie associative**

Le centre d'action bénévole doit avoir une gestion démocratique issue des meilleures pratiques qui démontrent le dynamisme et la vitalité de sa vie associative. De plus, il doit favoriser la bonne gestion de ses bénévoles internes. À ce titre, le Centre procède à :

- La tenue d'une assemblée générale annuelle permettant à ses membres et à la population de s'exprimer librement;
- La mise en place de mécanismes de communication avec les bénévoles et les membres pour les informer de la vie interne du centre;
- La tenue régulière de réunions du conseil d'administration;
- Une administration régie par des politiques claires, partagées et comprises;
- Une planification des actions du centre;
- L'établissement de mécanismes effectifs et réguliers de consultation des bénévoles et des membres;
- La production d'un rapport annuel détaillé, montrant les activités réalisées dans l'année;
- La production d'états financiers ayant reçu l'approbation d'un expert-comptable;
- L'application d'une politique sur la saine gestion des bénévoles;
- L'évaluation et le suivi régulier des pratiques internes;

Source : Fédération des centres d'action bénévole du Québec

ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME (ACA)

Le Centre d'action bénévole de Saint-Hubert est un organisme d'action communautaire autonome.

Qu'est-ce que l'action communautaire autonome ?





L'action des citoyens et citoyennes d'une communauté qui, face à une problématique sociale, décident de **s'associer**, de **s'organiser** et de **d'agir sur le milieu**.

Les organismes d'ACA sont créés et administrés **par et pour les gens de la communauté**. Leur action est **indépendante des réseaux publics**.

L'ACA est une action qui a une visée de **transformation sociale**, pour une plus grande **justice sociale**, pour le **progrès social** :

- Aider les gens à améliorer leurs **conditions de vie**, à **défendre leurs droits** et à combattre les discriminations et les injustices.
- Offrir un lieu de **participation citoyenne** pour donner une voix à ceux et à celles qui sont généralement exclu-e-s du débat public.
- Contribuer à l'**amélioration des lois et des politiques publiques**.

L'ACA en quelques chiffres

 4000 Organismes	 60 000 Travailleurs.es	 425 000 Bénévoles	 Des millions de personnes soutenues
---	--	---	---

Les 8 critères de l'ACA

1. Être un organisme sans but lucratif ou une coopérative créée à des fins sociales
2. Être enraciné dans la communauté
3. Entretenir une vie associative et démocratique
4. Être autonome ou libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations
5. Avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté
6. Avoir une mission sociale qui soit propre à l'organisme et qui favorise la transformation sociale
7. Avoir des pratiques citoyennes, des approches larges axées sur la globalité des situations problématiques abordées
8. Être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public

ÉQUIPE D'EMPLOYÉS



Aurélie Condrain-Morel
Directrice générale

Poste téléphonique : 221

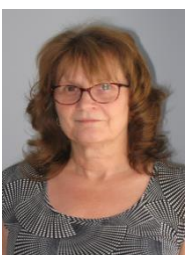
direction@cab-saint-hubert.org



Johane Latour
Secrétaire administrative

Poste téléphonique : 220

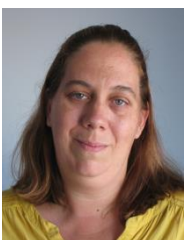
secretariat@cab-saint-hubert.org



Gysèle Tremblay
Coordonnatrice de la popote roulante

Poste téléphonique : 222

popote@cab-saint-hubert.org



Mélanie Lepage
Aide générale de cuisine

Poste téléphonique : 229

entretien@cab-saint-hubert.org



Laurent Folgoas
Agent de promotion et de communications

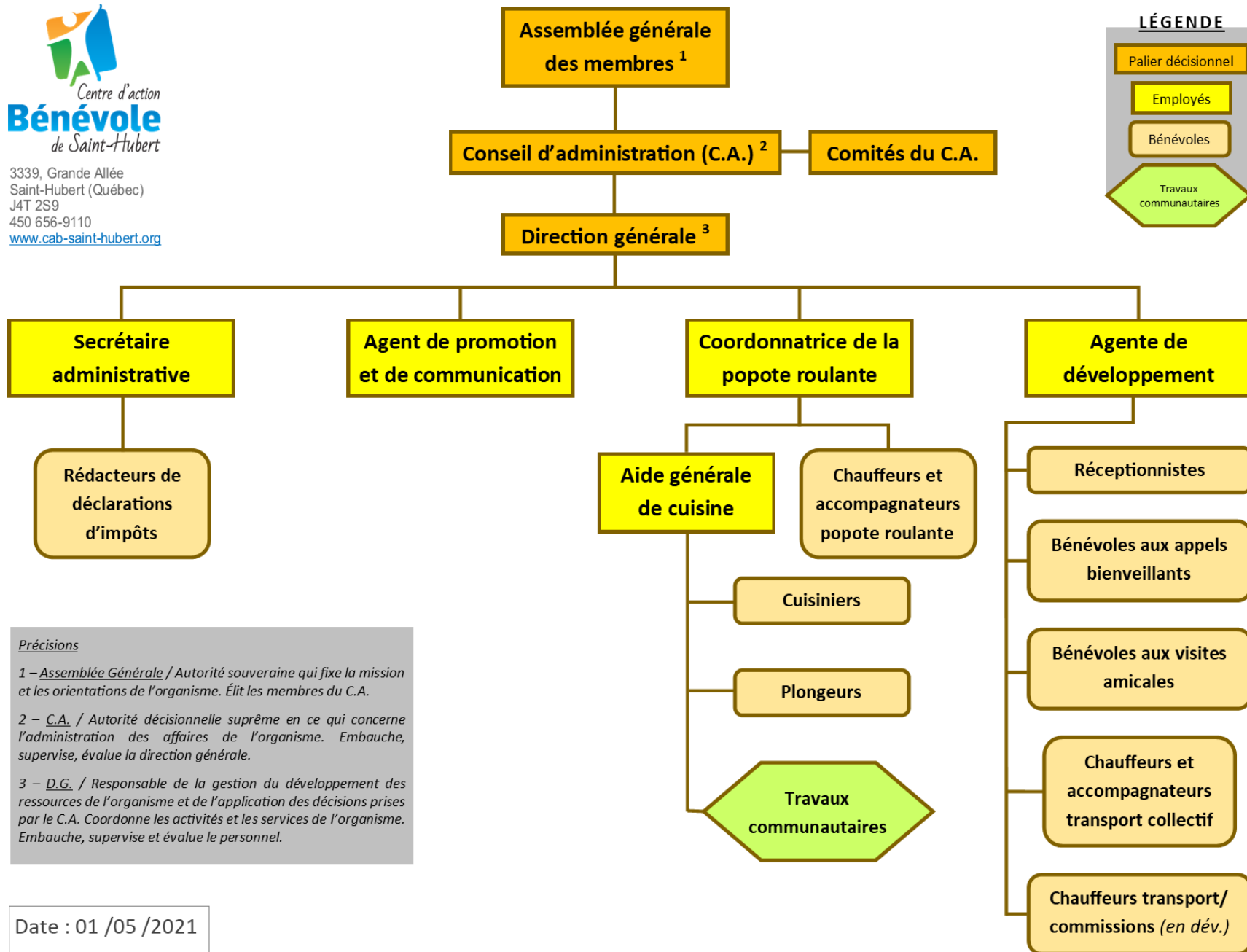
Poste téléphonique : 223

communications@cab-saint-hubert.org

Agente de développement

Poste téléphonique : 224

developpement@cab-saint-hubert.org



Précisions

1 – *Assemblée Générale* / Autorité souveraine qui fixe la mission et les orientations de l'organisme. Élit les membres du C.A.

2 – *C.A.* / Autorité décisionnelle suprême en ce qui concerne l'administration des affaires de l'organisme. Embauche, supervise, évalue la direction générale.

3 – *D.G.* / Responsable de la gestion du développement des ressources de l'organisme et de l'application des décisions prises par le C.A. Coordonne les activités et les services de l'organisme. Embauche, supervise et évalue le personnel.

Date : 01 /05 /2021

INFORMATIONS PRATIQUES

Heures d'ouverture du Centre et coordonnées

Les bureaux du Centre d'action bénévole de Saint-Hubert sont ouverts du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Le Centre est situé au :

3339 Grande Allée

Saint-Hubert

J4T 2S9

Numéro de téléphone : (450) 656-9110

Adresse courriel : info@cab-saint-hubert.org

Voies de communication

➡ Les informations sur le CAB et ses services se trouvent sur le site internet :

<https://www.cab-saint-hubert.org/>

➡ Le CAB publie activement sur sa page Facebook :

<https://www.facebook.com/CABSAINTHUBERT/>

➡ Une infolettre est transmise aux bénévoles par courriel à toutes les deux semaines.

Assurances

Tous les bénévoles bénéficient d'une couverture d'assurance lorsqu'ils sont en fonction.

Borne de recharge pour voiture électrique

Une borne de recharge pour voiture électrique est disponible pour les bénévoles dans le stationnement arrière du bâtiment.